

Clayes de l'Info

Bulletin d'information de la commune de Clayes



janvier 2017

MAIRIE

Place de la Mairie
35590 CLAYES
Tel : 02 99 61 20 30
Fax : 02 99 06 19 33
mairie@clayes.fr
www.clayes.fr

Ouverture :
Mardi, jeudi et vendredi
de 14h à 18h
Mercredi de 9h à 12h30
Samedi de 9h à 12h

MÉDIATHÈQUE

Mercredi de 17h à 19h
Samedi de 10h30 à 12h30
Tel : 02 99 07 10 32

PLATE FORME DÉCHETS VERTS

Lundi 9h à 12h
Mercredi 14h à 17h
Vendredi 9h à 12h
Samedi 14h à 17h

(horaires d'hiver)



Clayes

Le mot du Maire

Au nom de l'équipe municipale, des membres du Centre Communal d'Action Social et des agents communaux, j'adresse à chacune et chacun d'entre vous, mes meilleurs vœux pour l'année 2017.



Depuis le 1^{er} janvier, nous n'avons définitivement plus la compétence sur la voirie, le réseau d'eau pluviale et l'éclairage public. C'est donc Rennes Métropole, qui par le biais de la nouvelle plateforme pacéenne, créée pour l'occasion, assurera l'entretien (hors espaces verts) et la modernisation de la voirie.

L'objectif partagé par l'ensemble des acteurs à l'origine de ce projet, est bien de garantir la continuité du service public.

Nous redémarrons cette année avec 38 nouveaux habitants sur la ZAC ainsi que 15 naissances. Les inscriptions électorales ont fortement augmenté puisque nous comptons 90 inscrits pour 6 radiations, portant le total de 490 à 574 électeurs.

Nous venons de proroger jusqu'au 31 décembre 2025, la convention de concession avec la société Territoires et Développement pour l'aménagement et l'équipement de la ZAC des Petites Haies. Cette convention, signée en 2006, nous conduisait contractuellement jusqu'à fin 2018, date à laquelle la ZAC ne pouvait être terminée.

Démarrée en 2006, avec une révision de son périmètre en 2011, elle est aujourd'hui composée de 55 maisons et 32 appartements. Six maisons sont en cours de construction et 1 terrain en cours de commercialisation. La vente des terrains de la 3^{ème} tranche devrait débuter en 2017, 25 terrains seront disponibles.

Notre convention au Programme Local de l'Habitat (PLH) 2015-2020 vient d'être signée avec Rennes Métropole : 24 logements restent à réaliser pour atteindre nos objectifs (5 accessions aidées, 3 logements régulés et 16 logements libres). Au total, 60 logements étaient à réaliser sur cette période, 36 logements ayant déjà été livrés entre 2015 et 2017.

Conformément à notre Agenda d'accessibilité Programmé (dit Ad' AP), nous continuerons, pour la deuxième année d'exécution, différents travaux permettant la mise en accessibilité de nos établissements communaux recevant du public.

Concernant nos travaux sur l'élaboration du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, je rappelle que ce document stratégique et réglementaire remplacera à terme, l'ensemble des Plans Locaux d'Urbanisme et Plans d'Occupation des Sols des 43 communes de la Métropole.

Il comprendra plusieurs parties, notamment le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (dit le PADD), qui selon Jean Claude Gaudin, vice-président de Rennes Métropole en charge de l'aménagement, *est le projet de vie du territoire et son développement à l'horizon 2030/2035.*

(suite page 3)

Le prochain numéro de Clayes de l'Info paraîtra fin avril, pour la période allant du 1^{er} mai au 15 juillet 2017.
Les articles devront nous parvenir avant le 31 mars 2017.

Sommaire

Le mot du Maire page 2

Conseil municipal page 3

Vie communale page 4

Vie associative page 9

Directeur de publication
Philippe SICOT, Maire

Commission communication
Resp. : Claude FOUILLET
Membres : Laurence GUEGUEN,
Jean-Christophe MUSSETA

Crédit photos
Mairie de Clayes

Le mot du Maire (suite)

C'est sur ce document, que va principalement porter la première phase de la concertation. L'objectif du PLUI, est bien de construire un territoire partagé, tout en tenant compte de l'identité et des spécificités de chaque commune.

Depuis plusieurs mois, se succèdent donc des réunions de la commission urbanisme, ayant pour mission de contribuer à l'élaboration du futur PLUI. Nous avons entamé notre réflexion et la rédaction concernant la partie clayenne de ce document. La préservation des terrains agricoles, la détermination des zones d'extension urbaines, la revitalisation du centre-bourg, l'optimisation des modes de transport doux, font partie des paramètres que nous devons traiter.

C'est donc un très vaste chantier dont l'adoption définitive est prévue durant le dernier semestre 2019.

Comme indiqué dans le dernier Clayes de l'Info, les travaux de réhabilitation de notre salle polyvalente devrait théoriquement commencer début avril pour se terminer, nous l'espérons tous, en septembre.

Je remercie notre député François André, qui convaincu de l'intérêt de cet investissement, vient de décider de nous attribuer une subvention de 20 000 €.

Merci une nouvelle fois à tous les bénévoles des seize associations clayennes pour leur enthousiasme tout au long de l'année.

Bonne lecture.

Philippe SICOT

Délibérations

Vous trouverez ci-dessous les principales délibérations du conseil municipal (séance du 28 novembre 2016). L'intégralité des comptes-rendus de séances est disponible sur notre site www.clayes.fr.

ZAC DES PETITES HAIES : AVENANT A LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT

Le conseil municipal a approuvé la signature d'un premier avenant à la concession d'aménagement de la ZAC des Petites Haies ; en effet, au terme de l'actuelle convention, fixé au 31/12/2018, il apparaît que la ZAC ne sera pas terminée, l'état d'avancement des travaux de viabilisation et de construction des programmes de logements à ce jour ne le permettant pas.

Par ailleurs, la commune de Clayes et Territoires et Développement ont revu ensemble le rythme des constructions de la ZAC afin de se conformer aux prescriptions établies par le nouveau PLH de Rennes Métropole, pour la période 2015-2020.

MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE : MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL PAR LE SYRENOR

Le conseil municipal a validé le projet de convention de mise à disposition d'un agent titulaire du Syrenor à la commune de Clayes pour exercer les fonctions de responsable de la médiathèque municipale.

L'agent aura pour missions principales la coordination de l'équipe bénévole, l'achat du fonds documentaire et son catalogue.

Le projet de convention prévoit une mise à disposition de l'agent à compter du 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 3 ans (renouvelable), à raison de 3 heures hebdomadaires sur 35 heures hebdomadaires.

Affichage sauvage

L'affichage sauvage est interdit sur l'ensemble du territoire communal.

La pose de banderoles ou d'affiches, y compris pour annoncer une manifestation organisée par une association clayenne, doit faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable en Mairie.

État Civil 2016

NAISSANCES

LE BRAS Elouen	15/01/2016	LAMA Lily-Rose	26/01/2016
PAJOT Augustin	20/02/2016	JOLIBOIS Moëra-Azéline	03/03/2016
PASCAL Julien	19/03/2016	LAUMAILLER Titouan	08/06/2016
BEUREL Anna	11/06/2016	HATTAIS Raphaël	08/07/2016
FOUARD Milos	15/07/2016	GOUAZIOU Gallie	08/09/2016
BELLOIR Alice	07/10/2016	BOURNAT Clémentine	08/10/2016
LAURET Claire	12/12/2016	ABDOU-CHADALI Ayem	16/12/2016
RIBOTH Mathilde	20/12/2016		

MARIAGES

MARIAU Fanny & ROLLIN Aurélie	20/02/2016
DALIBARD Sylvain & LEMAIRE Coralie	25/06/2016
FOUBERT Stéphane & NIETO Joséfina	02/07/2016
TANGUY Alain & KAKPEGAN Irma	23/07/2016
JOSSELIN Alain & LE TEXIER Marie-Thérèse	17/09/2016
AYALA-BERMÚDEZ Israël & CARAËS Anaëlle	10/12/2016

DÉCÈS

VINS Robert	14/03/2016
LECHAUX (née ANDRÉ) Marthe	14/04/2016
REPESSÉ (née MANCEL) Louise	18/11/2016



Élections 2017

L'année 2017 sera marquée par quatre tours de scrutins : deux pour les élections présidentielles et deux pour les élections législatives.

Voici les informations pratiques concernant ces élections :

DATES

PRÉSIDENTIELLES

- 1^{er} tour : dimanche 23 avril 2017
- 2^{ème} tour : dimanche 7 mai 2017

LÉGISLATIVES

- 1^{er} tour : dimanche 11 juin 2017
- 2^{ème} tour : dimanche 18 juin 2017



nouveauté 2017 : le bureau de vote sera ouvert de 8h à 19h.

PROCURATIONS

Si vous ne pouvez pas être présent le jour du vote, vous pouvez établir une procuration auprès de la gendarmerie ou du tribunal de grande instance. Toutes les modalités figurent ici : www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter/Le-vote-par-procuration

CARTES ÉLECTORALES

Tous les électeurs inscrits recevront une nouvelle carte électorale dans le courant du mois de mars. Cette carte devra être présentée le jour du scrutin (la carte d'identité n'est pas obligatoire).

Carte d'identité

Depuis le 1^{er} décembre 2016, les modalités de délivrance des cartes nationales d'identité (CNI) ont évolué en Ille-et-Vilaine.



Ces nouvelles modalités permettent de sécuriser la carte d'identité, un titre désormais valable 15 ans et qui reste gratuit, sauf en cas de perte ou de vol. Depuis le 1^{er} décembre 2016, les usagers doivent effectuer leur demande de carte d'identité dans n'importe quelle commune équipée d'un dispositif de prise d'empreinte digitale. En Ille-et-Vilaine, 27 communes en sont dotées (voir carte ci-dessous).

La demande de carte d'identité s'effectue donc selon les mêmes modalités que les demandes de passeports, par une instruction sécurisée et dématérialisée. Cette démarche permet également une réduction des délais, qui étaient auparavant compris entre 1 et 2 mois. Attention cependant aux périodes pré-estivales, qui connaissent généralement un accroissement des demandes et donc des délais.

Pour gagner du temps au guichet, un formulaire de pré-demande en ligne est disponible sur le site <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>. Cette pré-demande remplace alors le dossier papier. Elle reste tout de même facultative.



Tri sélectif

Finis les sacs jaunes, place au bac !

Courant mars, un bac jaune destiné aux déchets recyclables sera remis aux habitants en pavillon et petit collectif par Rennes Métropole (il n'est pas nécessaire d'être présent).

Ce bac va remplacer les sacs jaunes utilisés pour le tri sélectif. Les consignes restent inchangées : bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires, emballages métalliques, papier et petits cartons seront à déposer dans ce bac, sans sac.

La mise en place de la collecte par bac engendre une augmentation du temps de collecte qui nécessite une réorganisation du service en 2017.

Pour les habitants, ça change quoi ?

Les habitants sont invités à sortir leur bac uniquement quand il est plein. Le jour de collecte des déchets recyclables reste inchangé.

À partir du 1^{er} juillet 2017, la collecte des déchets recyclables aura lieu tous les 15 jours, ceci afin d'éviter une hausse du coût du service.

Les rouleaux de sacs jaunes en surnombre peuvent-être rapportés à la mairie ou en déchèterie.

Pour toute question ou demande, contactez Rennes Métropole : **0 800 01 14 31** (appel gratuit).



Eaux pluviales / eaux usées : numéros d'urgence

En cas d'urgence sur les réseaux d'eaux pluviales ou d'eaux usées (réseau bouché, débordement sur la voirie...), un numéro d'urgence est mis en place par SAUR, en sa qualité d'exploitant des ouvrages : **02 78 51 80 09**

Si l'exploitant n'est pas en mesure de régler le problème, vous pouvez contacter l'accueil du service d'assainissement de Rennes Métropole au 02 23 62 24 10 durant les périodes d'ouverture du service.

Voirie

Compétence voirie, ce qui change

Depuis le 1^{er} janvier, l'entretien, la maintenance et l'aménagement des routes communales et départementales sur le territoire métropolitain sera assuré par Rennes Métropole. Un service voirie à l'échelle métropolitaine a été créé.

Environ 2 600 km de routes communales et 500 km de routes départementales (dont 43 km de 2x2 voies) sont passées en gestion métropolitaine au 1^{er} janvier 2017. La création, l'aménagement et l'entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacements urbains sont, en effet, de la compétence de Rennes Métropole depuis le 1^{er} janvier 2015.

Au 1^{er} janvier 2017, une phase transitoire s'est achevée : celle durant laquelle les communes mettaient en œuvre la compétence pour le compte de la métropole. Composé à partir du transfert des agents, un service métropolitain de la voirie prend le relais. Il prend également en charge les routes départementales, qui se trouvent sur le territoire métropolitain, c'est une conséquence de la loi NOTRe (loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015).

À noter : la propreté, le déneigement, les espaces verts ainsi que les illuminations et le fleurissement restent de compétence communale.

Comment est organisé le nouveau service voirie ?

L'organisation du service métropolitain a été élaborée par la métropole avec les communes. Ce service métropolitain est notamment constitué par le transfert de 60 agents communaux (hors Rennes), 48 agents départementaux et 222 agents de la Ville de Rennes. Il comprend des services centraux et un service territorialisé organisé en plateformes territoriales.

Les plateformes territoriales

Elles ont en charge les missions de proximité. Il y en a quatre sur le territoire métropolitain. Hormis celle de Rennes, chacune concerne 60 à 70 000 habitants et environ 700 km de voirie.



Sur le périmètre de chaque plateforme territoriale, se trouveront deux à trois antennes (lieux d'embauche pour les agents de terrain). Encadrées chacune par un ingénieur, les plateformes abriteront les équipes d'interventions et des techniciens chargés des travaux par entreprise.

Clayes est rattachée à la plateforme dont le siège est à Pacé, pour les 19 communes du nord-ouest de la Métropole.

Les services centraux, établis à Rennes, pilotent et conçoivent les opérations pluridisciplinaires (voirie, réseaux, aménagements paysagers), élaborent les documents techniques communs, montent et gèrent les marchés de travaux d'entretien, coordonnent les plateformes, gèrent l'éclairage public, la signalisation

lumineuse, le trafic, la sécurité routière et les ouvrages d'art de l'ensemble du territoire.

À noter : en dehors des heures ouvrables, Rennes Métropole met en place un dispositif d'astreinte permettant les interventions liées à la sécurité la nuit et le week-end.

Une charte de fonctionnement

L'ensemble de ce dispositif a été conçu en partenariat étroit avec les communes

et leurs services. Une charte de fonctionnement coélaborée définit les engagements de la métropole et les modalités d'association des communes à l'exercice de la compétence.

Comment signaler une anomalie sur une route ?

Au 1^{er} janvier, Rennes Métropole a mis en place un guichet numérique pour les demandes d'interventions pour la voirie.

En cas de problème de voirie, les usagers pourront faire une demande :

- par le guichet numérique, en saisissant directement un formulaire sur metropole.rennes.fr (rubrique pratique/@démarches) ;
- en s'adressant directement à la Mairie (physiquement ou par téléphone) qui saisira la demande sur le guichet numérique.

Médiathèque

Gérée jusqu'à présent par une équipe de bénévoles, la médiathèque municipale a désormais une responsable depuis le 1^{er} janvier 2017.

Florence Pénard-Lavoisier, coordinatrice du Réseau des médiathèques Syrenor et chargée de communication au sein du Syndicat intercommunal, assurera la gestion de l'équipement à raison de 3h par semaine.

Cette prise de fonction fait suite à une concertation entre bénévoles et élus pour valoriser ce service de lecture publique auprès de la population. Avec 110 inscrits en 2016, la médiathèque est un lieu qui ne demande qu'à devenir un espace de rencontre et de convivialité ouvert à tous, ainsi qu'un partenaire privilégié pour l'école.

Outre les tâches administratives et de gestion de la médiathèque, Florence, soutenue par une équipe de 9 bénévoles, veillera à animer ce lieu et faire du lien avec les acteurs locaux.

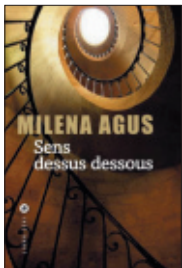
« C'est une chance d'avoir une équipe de bénévoles aussi dynamique et impliquée dans la vie de la médiathèque. Nous avons déjà quelques projets que nous mettrons certainement en place dans les mois à venir et qui, je l'espère, répondront au plus près des attentes de nos usagers. Peut-être attirerons-nous également de nouveaux publics ! »

La médiathèque de Clayes fait partie du Réseau des médiathèques Syrenor avec les communes de La Chapelle-des-Fougereux, Gévezé, Montgermont, Parthenay-de-Bretagne et Saint-Gilles.



de gauche à droite : Florence Pénard Lavoisier, Brigitte Le Men, Présidente du Syrenor, Thierry Renoux, Vice-président à la lecture publique

Les coups de cœur de la médiathèque



Sens dessus dessous

de Milena Agus
Liana Levi, 2016

Un immeuble, une cage d'escalier, des personnages aux conditions de vie opposées. Anna fait le ménage chez Mr Johnson, ils ne sont plus tout jeune mais leurs désirs coquins inassouvis les fait se rencontrer.

Deux mondes, deux vies qui se croisent, deux êtres que l'on découvre dans leurs espoirs et leur quotidien désenchanté jusqu'au jour où l'amour pointe le bout de son nez...

Nathalie L.B.

En attendant Bojangles

de Olivier Bourdeaut
Finitude, 2015

Louise et Georges forment un couple fantasque. Ils dansent jour et nuit dans leur immense appartement tout en buvant des cocktails colorés. Ils dansent devant leur fils et devant Mlle Superfétatoire, une grue de Numidie. Ils s'inventent des histoires au rythme de Nina Simone pour chasser le temps qui passe et rester dans la vie.

Nathalie L.B.



Semaine de la petite enfance



Pour la 2^{ème} année consécutive, le réseau des médiathèques et le syndicat intercommunal Syrenor participent à la Grande Semaine de la Petite Enfance, du 13 au 18 mars 2017, sur le thème de l'enchantement.

Jean Epstein, psychosociologue spécialiste des questions relatives à l'éducation et à la famille, animera une soirée-conférence le mardi 14 mars 2017, à Pacé.

Plus d'info sur : www.syrenor.fr

Ecole

INSCRIPTIONS 2017-2018

Les parents des enfants nés en 2014 peuvent dès maintenant les inscrire à l'école pour la rentrée de septembre 2017. Vous devez vous présenter en mairie muni de votre livret de famille, d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

GARDERIE

Suite à l'ouverture de la cinquième classe en septembre dernier, nous avons déménagé la garderie dans l'ancienne salle des jeunes.

A l'usage, il est apparu que cette salle était inadaptée à l'importante fréquentation constatée en fin d'après-midi. Après concertation avec les agents communaux et l'équipe enseignante, le Maire et les membres du conseil municipal ont décidé de déménager, à compter du 3 janvier 2017, la garderie du soir dans la salle de motricité de l'école. La garderie du matin continue à accueillir les enfants dans l'ex-MJC.

Centre de loisirs

Les vacances de février se dérouleront sur le thème des rencontres sportives et de la coopération.

Pour les temps forts, nous proposerons 2 journées communes avec les enfants de Parthenay. Nous aurons également le plaisir d'accueillir les enfants de Montgermont, pour une journée à thème « bouge ton corps » et nous proposerons une journée activité roller, découverte, initiation et jeux collectifs, animée par l'association « Roller Breizh Animation ».

Au programme également : des grands jeux, des activités artistiques, des activités d'expression, et des journées dédiées aux projets d'enfants, lors desquelles ils pourront proposer des jeux ou faire partager leurs talents ou leurs passions.

Le programme sera mis à disposition dans l'école, à la Mairie et sur le site internet de la commune. Il peut aussi vous être envoyé par mail sur demande.



Infos pratiques

Le mercredi : les enfants sont pris en charge par les animateurs à la sortie de l'école (12h) jusqu'à 18h30.

Durant les vacances, le centre de loisirs est ouvert de 8h à 18h30.

Dossiers d'inscription : à remplir à chaque année scolaire (fournir une photocopie des vaccins Dt polio + attestation de quotient familial).

Nous recherchons des animateurs BAFA pour cette période ainsi que le mercredi après-midi : si cela vous intéresse, n'hésitez pas à nous contacter !

Contact : Hélène MAHE (directrice) 07.61.26.67.43 / helene.mahe@francasbzh.fr.

Classes 7

Les classes 7 auront lieu le samedi 30 septembre 2017.

Une nouvelle réunion de préparation est programmée le jeudi 23 mars à 18h en Mairie. Les personnes intéressées sont les bienvenues.

Contacts :
 Jacky Bloutin 06 27 23 52 50
 Frédéric David 06 22 94 76 47
 Loïc Meneux 06 60 82 59 76



Amicale des Parents d'Élèves

L'association des parents d'élèves de Clayes vous souhaite une bonne année 2017 et vous donne rendez-vous pour les prochaines manifestations :

- Chasse aux œufs le 16 avril 2017
- Braderie le 5 juin 2017
- Fête de l'école et repas moules frites le 25 juin 2017

Pour le bon déroulement de toutes ces manifestations, nous avons besoin de bénévoles. Alors n'hésitez pas à venir nous aider.

L'A.P.E. propose également du matériel en location pour vos événements (chapiteau, friteuse électrique, friteuse à gaz, bacs traiteur, sonorisation...)

N'hésitez pas à nous contacter par mail : apeclayes35@gmail.com



Les amis de Martin

L'association « Les Amis de Martin » organise le 12^{ème} week-end théâtre au profit de Martin, le samedi 4 mars à 20h30 et le dimanche 5 mars à 15h, dans la salle polyvalente de Clayes.



Ce sont toujours les deux compagnies *les Baladins de Papegault* et *Entre cour et jardin* qui interpréteront cette année « Maman, y a papa qui bouge encore », une comédie en 3 actes de René Bruneau.

Les recettes permettent de financer une partie des besoins de Martin, liés à sa situation de handicap.

La pièce : Félix, ancienne gloire de danse, a retrouvé les deux seules femmes de sa vie : Donatienne et sa fille Clémentine, toute jeune maman d'un garçonnet. Il a décidé de leur léguer sa belle maison de Neuilly, mais Fred, son secrétaire et compagnon très cher craint le pire ! Donatienne est-elle bien Donatienne ? La promesse d'héritage s'éloignant, la grand-mère va révéler d'étonnantes choses.

Tarifs : gratuit jusqu'à 12 ans / 13 à 16 ans : 3,50€ / adultes : 7,00€

Réservations : 02 99 07 14 27 ou 02 99 85 36 06

Le temps de vivre

L'association des aînés de Clayes « Le Temps de Vivre » organise son assemblée générale le mardi 7 Février 2017 à 16h30.

Toutes les personnes retraitées de la commune y sont invitées.

Adhésion, 15 € par personne pour l'année.

Inscription et règlement avant l'assemblée. Activités de 14 h à 16 h 30.

Associations des pêcheurs

Grâce à la réussite du dernier lâcher de truites et la vente de cartes de pêche, l'association des Pêcheurs de Clayes procédera d'ici la prochaine ouverture à un alevinage dans l'étang communal.

Le prochain lâcher de truites aura lieu le dimanche 23 avril et l'ouverture de la pêche le lendemain.

Le tarif des cartes journalières (5 €) et annuelles (30 €) sera maintenu pour 2017.



Clic des champs

A partir de mars 2017, l'association du Clic des champs proposera une nouvelle gamme de produits à commander en ligne : des produits secs.

En plus des fruits, légumes, pains et autres produits frais, vous pourrez désormais commander une fois par mois des produits secs de consommation courante. Dans un premier temps, la gamme sera restreinte afin d'expérimenter la formule ; seront disponibles : huile, café, thé, chocolat, pâtes et légumineuses. Ces produits seront tous biologiques, équitables, et locaux dans la mesure du possible. La gamme pourra être élargie selon la satisfaction et les besoins des consommateurs.

Pour les bénévoles de l'association qui ont monté ce groupement d'achat, l'objectif est de pouvoir acheter des produits de qualité, sans se déplacer. A terme, et si l'activité fonctionne bien, l'objectif serait de pouvoir acheter les produits secs en gros conditionnement afin de baisser les prix et réduire la quantité d'emballages.



Sur le site internet du Clic des champs, vous composez votre panier selon vos envies, sans engagement. Passez votre commande jusqu'au lundi soir et vous pouvez venir retirer votre panier le jeudi de 18h30 à 19h30, au dépôt que vous avez choisi. Le dépôt de Clayes se trouve dans la salle polyvalente.

Contact : 06.85.37.88.38 ou www.leclicleschamps.com

Terre de Clayes

Terre de Clayes vous souhaite une très bonne année 2017 !

L'assemblée générale de Terre de Clayes s'est tenue le vendredi 27 janvier à la salle des associations. Elle était suivie d'un repas convivial, riche de ce que chacun a apporté et de quelques produits du Clic des champs.

Pour Terre de Clayes et ses vingt adhérents, 2016 a été une année riche en partage, en émotions et en actions. Ensemble, ils ont notamment écouté le brame du cerf en forêt, partagé au restaurant un repas offert par Terre de Clayes. Ils ont organisé une bourse aux plantes dans la cour du château. Ils ont également appris à tailler les arbres fruitiers au printemps et en été, grâce à Lucien Chomaud.

Ils ont informé les habitants de Clayes et l'équipe municipale des risques du compteur Linky, notamment sur la santé.

Ils ont cultivé des pleurotes, grâce à Jean-Paul Le Boulch. Ils ont soutenu l'association Saint-Gilles Nature Environnement dans ses actions, notamment dans la création d'un verger conservatoire. Ils ont soutenu l'agriculture paysanne, biologique et locale, en participant au CA du Clic des champs et en tenant un dépôt à Clayes. Et enfin, ils ont lancé l'homologation de chemins de promenade et de randonnée à Clayes

En 2017, encore de beaux projets sont à venir, notamment la création d'une grainothèque qui sera accessible à la mairie, ainsi qu'une opération « Nettoyons la nature », qui avait été annulée en novembre pour cause d'intempérie.

Avec l'assemblée générale du 27 janvier, les prochaines dates à retenir sont :

- le 12 mars 2017 : démonstration de taille des végétaux et arbres fruitiers
- le 23 avril 2017 : bourse aux plantes
- le 11 juin 2017 : randonnée familiale
- le 27 juin 2017 : démonstration de taille en vert, avec Lucien Chomaud.



Breizh Clayes Poker

Le Breizh Clayes Poker s'est réuni le jeudi 5 janvier pour son assemblée générale, 25 membres étaient présents. Après une présentation du bilan de l'année écoulée, le renouvellement des pouvoirs accordés au bureau, le déroulement du championnat 2017 a été exposé.

Cette soirée s'est terminée par la traditionnelle galette des rois et la 1^{ère} manche du championnat. Celui-ci se déroule sur 2 championnats semestriels et un tournoi ouvert à tous le 18 et 19 mars.

Tous les jeudis soir à 19h45 vous pouvez nous retrouver à la salle des associations, que vous soyez néophyte ou joueur aguerri vous serez les bienvenus.

Contact : www.breizhclayespoker.fr



Les valérianes

L'association Les Valérianes a proposé une intervention musicale sur le thème du Maghreb et de L'Inde à l'école de Clayes le 18 Janvier avec le groupe ALIF. Ce groupe est composé de Hamid Gribi (percussions), Malik Ziad (Gumbri, Mandole et Chant) et de Flo Comment (Harmonium et chant).



Jardin partagé

Depuis octobre 2016, un jardin partagé est installé à la résidence des Clématites, dans la ZAC des Petites Haies.

A la demande des habitants, un carré potager a été installé en bas des immeubles, à côté du composteur installé par Rennes Métropole en avril 2016.

Archipel Habitat a financé l'installation du carré potager en faisant appel à une entreprise.

L'inauguration a été organisée par Archipel Habitat, Vert le Jardin et les habitants référents. Autour, d'un café et d'un goûter, les habitants ont rédigé le règlement du jardin partagé, préparé la terre et planté des fleurs et des légumes d'hiver. Un autre café jardin organisé par Archipel Habitat et Vert le jardin aura lieu au printemps.

L'APRAS (gestion du fonds d'initiative des habitants) a mis à disposition des habitants une enveloppe de 200€ pour acheter les outils de jardinage. Archipel Habitat mettra une malle de rangement des outils et fera installer un récupérateur d'eau de pluie.

Les habitants se réunissent chaque premier mercredi du mois pour jardiner autour d'un café. Les objectifs de ce jardin sont la convivialité, le partage et jardiner avec les enfants. Par ailleurs, cette initiative accompagne l'ambition de développer le label "Villes et villages comestibles de France" pour Rennes Métropole et ses actions vers l'autonomie alimentaire.



Retour en images...



▲ 100 ans de Mme Lairie, doyenne de Clayes
22 novembre 2016



▲ marche de Noël
9 décembre 2016



◀ église de Clayes illuminée
décembre 2016



▲ cérémonie des vœux
7 janvier 2017

